



BREVES DU COMITE D'ETABLISSEMENT DU 27 Avril 2017



Désignation des représentants au CCE du CE Nouvelle-Aquitaine (2 sièges titulaires et 1 siège suppléant) :

Au vu de la composition du CE Nouvelle-Aquitaine, le SNU pouvait raisonnablement briguer un siège de titulaire. **C'était sans compter sur la nouvelle alliance syndicale CFDT-CFTC-SNAP.** Résultat : un titulaire et un suppléant pour la CFDT, un titulaire pour la CFTC.

Poursuite de l'information en vue d'une consultation ultérieure sur l'expérimentation de l'offre de service suivi, guidé, renforcé :

Les seules réponses apportées par la Direction concernent l'état des lieux de la situation actuelle et encore, elle se contente de nous communiquer les derniers indices ICT... comme si nous n'y avions pas accès nous-même. Sur les **questions de mise en œuvre, pas de réponse** : il s'agit d'une expérimentation, pas défini à ce stade, à définir, à étudier, pas de réponse à ce stade... bref, je sais tout mais je dirai rien.

Les seules informations qui ont filtré :

> **La mise en œuvre est repoussée en Septembre.**

> L'offre de service « suivi » reviendra pour l'essentiel à « **répondre aux sollicitations par l'animation d'une communauté de demandeurs d'emploi** », « animation de web-conférences », « privilégier les contacts dématérialisés ». Bref, si vous aimez les humains, mieux vaut éviter.

> **Les tailles de portefeuille seront intégralement déplafonnées.**

La Direction consultera le CE en mai. Les réponses aux questions non éludées à ce jour seront fournies au fur et à mesure... Peut-on déceintement consulter l'instance avant d'avoir fourni une information complète ? Le code du travail dit non, l'établissement si !

Information sur les observations de la relation de service :

Le SNU met l'accent sur les incohérences du projet : les fiches prévoient des actes contraires aux instructions en vigueur à ce jour, prise de note de votre ELD mais interdiction de garder une trace écrite, personnalisation de la relation de service entreprise impossible avec la mutualisation des appels, débriefing immédiat prévu mais pas possible en réalité en toute circonstance (temps contraint RDV ESI par exemple)...

Rien de tout cela n'inquiète la Direction, tout au plus faudra-il faire évoluer quelques fiches sur les injonctions paradoxales.

Le SNU a proposé et demandé la mise au vote d'une résolution mettant en **avant l'impact de ce projet sur la santé au travail**, son contenu représentant un séquençage trop important du travail incompatible avec l'autonomie des conseillers prônée par Pôle Emploi lui-même, le risque de déstabilisation des agents, la **souffrance au travail** et une **surveillance disproportionnée** ; demandant la suspension du projet et la consultation des 3 CHSCT Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Les 3 Organisations syndicales de la nouvelle alliance **ont voté contre** cette résolution laissant le champ libre à la Direction pour mener ces observations comme elle l'entend.

Présentation de l'accord QVT :

Résumé de l'accord QVT lu par la Direction qui met l'accent sur le volet télétravail, quelques questions matérialistes de certains : non l'établissement ne remboursera pas vos frais d'assurance habitation, vous engagez votre responsabilité sur la conformité de votre installation électrique mais on ne vous remboursera pas les frais de contrôle, les instances représentatives du personnel peuvent vous rendre visite uniquement si vous l'autorisez.

Quelques informations importantes qu'il conviendra de faire respecter dans cet accord :

Les réunions doivent d'être planifiées sur les plages fixes, si elles peuvent ponctuellement déborder, il convient de respecter un délai de prévenance suffisant (de l'ordre de 10 à 15 jours serait raisonnable d'après notre Directeur Régional).

Un briefing sur les plages variables ne peut **en aucun cas avoir un caractère obligatoire.**

Présentation du projet SIRHUS :

Il s'agit d'un nouveau logiciel externe dont Pôle Emploi sera locataire. Les avantages selon la Direction : une adaptabilité plus facile et rapide, bénéficie des évolutions portées par les autres utilisateurs, un requêtage à la main des utilisateurs (managers et agents).

Les garanties de sécurité seraient les mêmes que sur le système existant, la fiabilité notamment sur l'archivage EPA, serait meilleure.

Seule la paie et la gestion des temps resteraient sur les logiciels actuels, le reste des volets RH-Formation va glisser progressivement sur SIRHUS (un anglicisme de plus à traduire par « Notre S.I. R.H. »)

Actualités de la Direction Régionale :

La fin de la campagne EPA est décalée au 15 Mai en raison des congés, que la Direction ne pouvait sans doute pas prévoir...

En conformité avec la circulaire du 16 mai 2015, l'établissement va progressivement remplacer les véhicules de services en location par des véhicules achetés... Marrant, c'est l'inverse de l'immobilier, il est vrai qu'un véhicule c'est un investissement fait pour durer !

Elle va les équiper de solutions télématiques embarquées qui permettront un **badgeage individuel à la prise de véhicule** enregistrant temps de conduite, vitesses, émission de CO2, freinages d'urgence... mais pas de géolocalisation.

Vous pourrez accéder à vos résultats via un portail et demander **une formation de sensibilisation risque routier** et éco-conduite si vous n'êtes pas bon. L'objectif est d'enrayer la hausse de la sinistralité routière de Pôle Emploi enregistrée en 2016 ; conséquence directe de la reterritorialisation voulue de Pôle-Emploi, mais ça c'est nous qui le disons).

Le CE se délocalisera sur Limoges en Juillet, ou Octobre...

Vote sur les ASC :

Après un règlement de comptes entre les organisations syndicales de la nouvelle alliance sur le fonctionnement et les prérogatives de la commission, nous avons voté un abondement du CE pour les locations de vacances auprès de « Tohapi » qui permettra aux collègues de bénéficier de **réductions pouvant aller jusqu'à 60%** auprès de ce prestataire vacances.

Vote sur Aides et secours :

Le Travail de la commission a pu reprendre avec les nouvelles modalités mises en place. Une attention particulière est à apporter sur **la complétude des dossiers** qui engendre du travail supplémentaire pour la commission et pourrait entraîner des reports ou des refus de dossier faute d'éléments suffisants à la prise de décision.

Question diverse :

Interpelée sur l'expérimentation dans certaines agences d'informations collectives faisant la promotion de « Bob-Emploi », la Direction confirme que dans le cadre du processus d'évaluation, de nombreuses agences sur le territoire réalisent ses informations. Pourquoi ne pas promouvoir nos propres services ?

Prochain CE « extraordinaire » le 10/05/17
Prochain CE « ordinaire » le 24/05/17
Les élus Limousins du CE Nouvelle Aquitaine
Joël Doumergue-Thierry Darfeuille-Emmanuelle Monteil